

## La radicalité ouvrière en Europe : polysémie des termes et disqualification politique

Geoffrey Geuens et Jeremy Hamers

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/quaderni/794>

DOI : 10.4000/quaderni.794

ISSN : 2105-2956

### Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

### Édition imprimée

Date de publication : 5 mai 2014

Pagination : 5-11

### Référence électronique

Geoffrey Geuens et Jeremy Hamers, « La radicalité ouvrière en Europe : polysémie des termes et disqualification politique », *Quaderni* [En ligne], 84 | Printemps 2014, mis en ligne le 05 mai 2014, consulté le 25 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/quaderni/794> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/quaderni.794>

---

## Avant-propos La radicalité ouvrière en Europe : polysémie des termes et disqualification politique

Geoffrey  
Geuens

*Maître de conférences,  
Université de Liège,  
vice-président du LEMME (Laboratoire  
d'études sur les médias et la médiation)*

Jeremy  
Hamers

*Premier assistant,  
Université de Liège,  
membre du LEMME (Laboratoire  
d'études sur les médias et la médiation)*

*Lorsque les travailleurs ne disposent pas de leurs propres modes d'expression pour articuler leurs intérêts, ils recourent à des stéréotypes que la société leur suggère. C'est le cas quand ils adoptent un clivage qui divise le monde en amis et ennemis. Le même procédé contient néanmoins une activité autonome : la tentative de saisir la réalité, telle qu'elle est<sup>1</sup>.*

Dégradation constante des conditions de travail, baisses salariales, recours croissant au chômage économique, menaces de délocalisations et licenciements collectifs : observées dans la plupart des pays européens, ces manifestations de la détérioration de la condition salariale trouveraient leurs origines, selon certains observateurs, dans l'approfondissement de la crise socioéconomique et les mesures d'austérité adoptées par l'immense majorité des gouvernements européens. Dans pareil contexte, les ouvriers et leurs représentants syndicaux – parfois même à leurs corps défendant – ne pensent souvent, à tort ou à raison, avoir pour seul recours possible que celui de la radicalisation de leurs modes d'action. En masse, en groupes beaucoup plus restreints ou encore seuls, certains de ces travailleurs se dressent alors contre les décisions de leurs supérieurs (cadres, administrateurs, etc.), qu'ils rendent responsables d'une situation jugée très largement insatisfaisante, sinon intolérable, et décident, dans l'espoir de « se faire entendre » et après avoir misé sur des formes autrement plus consensuelles de protestation, de « durcir » leur mouvement (« séquestration » de dirigeants, destruction de l'outil de production...). Ce recours à d'autres « répertoires d'action collective », pour emprunter la terminologie de Charles Tilly, qui semblent s'inscrire en rupture avec le modèle



traditionnel de la concertation sociale, se caractérise par un certain degré d'engagement des protestataires qui se manifestent, à leur tour, par des actes d'agression physique et/ou de destruction matérielle dépassant le cadre traditionnel du droit de grève. Renonçant, dans un premier temps du moins, à la discussion – l'objectif visé par l'action « radicale » étant souvent de modifier le rapport de force existant, avant une éventuelle reprise des négociations – l'ouvrier devenu « violent » se détourne donc, en apparence, de toute forme de lutte autorisée, se met *de facto* hors-jeu et ne peut plus fonder son éventuel salut que sur un retour à la norme instituée. En somme, le passage à l'acte peut, *a priori*, être réduit à n'être qu'une sortie de la lutte politique ou sociale, qui fait nécessairement suite à un durcissement quasi suicidaire, désespéré ou désabusé, de celui qui croit alors n'avoir plus d'autre recours pour « faire entendre » son point de vue.

En raison de leur illégalité, ces actions font souvent l'objet d'un traitement médiatique et politique les maintenant à un niveau que l'on pourrait qualifier d'infra-politique (emploi de termes vagues et psychologisants tels que « colère », « ras-le-bol », « désespoir », « coup de sang », etc.), et ce, même lorsque les discours auxquels il est ici fait référence ne condamnent pas unilatéralement les actes visés<sup>2</sup>. Plus particulièrement, un terme qualifie régulièrement – jusqu'à l'inflation rhétorique – ces formes d'action : la *radicalisation*, et son aboutissement, la *radicalité*. Qualifiant tant les discours que les actes de ceux qui se seraient ainsi « radicalisés », cette notion recouvre diverses significations qui peuvent varier en fonction de leur contexte social d'émergence. Habituellement assimilée à l'inté-

grisme, au fondamentalisme, à l'extrémisme, voire à l'anarchisme dans nombre de discours, la radicalisation apparaît telle une dérive condamnable *a priori*, et qui exclut d'emblée le militant devenu « radical » du canevas traditionnel des modes de lutte recevables et des tribunes politiques acceptables. Et il n'est pas déraisonnable d'imaginer que la criminalisation de l'action ouvrière qui passe par la requalification de certains faits en délit de droit commun, non couvert par le droit des relations collectives, procède, pour partie du moins, d'une même forme de stigmatisation de ces expressions « radicales » de la lutte sociale.

C'est précisément la polysémie des termes « radicaux » et « radicalité », et la variabilité des usages multiples qu'autorisent ces vocables, qui peut expliquer, *a contrario* de toute interprétation intentionnaliste ou propagandiste des choses, la dissémination intellectuelle de ces formules dans le discours social ; autant qu'elle permet de rendre compte de l'omniprésence médiatique de stéréotypes socio-culturels et langagiers se rattachant aux luttes ouvrières « radicales ». Des sites web d'organisations trotskystes évoquant la « radicalisation » des mineurs espagnols<sup>3</sup> ou celle d'ouvriers de Ford Genk<sup>4</sup>, jusqu'aux publications officielles<sup>5</sup>, en passant par *Libération*<sup>6</sup>, *Le Figaro*<sup>7</sup>, RFI<sup>8</sup> ou le discours d'un directeur général d'une entreprise de conseils en ressources humaines<sup>9</sup>, il ne manque pas de preuves de l'inflation rhétorique dont les termes « radicaux » et « radicalité » font actuellement l'objet. Et c'est bien là un des principaux enjeux de l'analyse de la couverture de ces manifestations « radicales » que celui qui consiste à tenter de comprendre, comment et pourquoi, des expressions à ce point

déterminées par leur situation d'énonciation en viennent quasi naturellement à acquérir une valeur normative.

Prenant appui sur une poignée de couples antagoniques profondément ancrés dans l'imaginaire collectif et inextricablement liés l'un à l'autre – songeons à l'enchaînement apparemment logique des antithèses raison/passion, réflexion/action, concertation/contestation – le discours social sur les luttes ouvrières qualifiées de radicales favorise ainsi la réactivation d'assertions aussi formatées que saillantes, et qui obscurcissent plus qu'elles ne l'éclairent en réalité la question de la radicalité, réelle ou présumée, de manifestations présentées comme illégitimes. Là où on aurait pu s'attendre à ce que la singularité et l'exemplarité de ces expressions de la radicalité ouvrière amènent les acteurs et observateurs du monde social à s'interroger sur les clichés charriés par le sens commun, c'est à la réapparition d'antiques stéréotypes à laquelle on assiste aujourd'hui. Les commentaires qui se forgent ainsi autour des mobilisations ouvrières les plus spectaculaires se conjuguent quasi systématiquement avec les notions d'« irrationalité », de « déchaînement » ou de « contagion » ; lorsqu'ils n'empruntent pas, tout simplement, au registre animalier, en témoignent les formules telles que « grogne sociale » et « meute d'ouvriers », un phénomène déjà observé en son temps par Gramsci : « (...) *au lieu d'étudier les origines d'un événement collectif, et les raisons de sa diffusion, de son existence collective, on isole le protagoniste et on se limite à en faire une biographie pathologique, en se préoccupant bien trop souvent de motivations incertaines ou interprétables d'une tout autre manière : pour une élite sociale, les caractéristiques*

*des groupes subalternes ont toujours quelque chose de barbare ou de pathologique.* »<sup>10</sup>.

Bien des signes, par ailleurs, indiquent que ces formes de stigmatisation – qu'elles soient, de nos jours, le fait de journalistes, de politiques ou de communicants d'entreprise – prennent leur source dans une profonde méconnaissance des classes populaires. Nul complot, somme toute, dans la logique de dénonciation, sinon même de criminalisation, dans laquelle s'enferment les professionnels des médias, responsables publics et dirigeants de sociétés invités à commenter l'accroissement des tensions sociales en Europe ; mais bien une même incompréhension et, parfois, un intérêt partagé et objectif à jeter le discrédit sur des formes, figures et registres exemplaires des luttes sociales.

Une critique fondée et rigoureuse des notions de « radicalisation » et de « radicalité » qui serait en mesure de les révéler en tant que constructions sociales, outils de catégorisation normative et de dépolitisation, doit se déployer sur quatre niveaux au moins. D'abord, en amont même de l'emploi de ces termes, il convient de rappeler que les pratiques et formes de lutte visées par les discours auxquels nous faisons référence ici, doivent être resituées dans un ensemble de rapports de force qu'ils élident la plupart du temps, c'est-à-dire, pour reprendre les termes de Sophie Béroud, dans une « *configuration sociale donnée* » animée par une « *logique d'acteurs situés dans des champs différents* »<sup>11</sup>. Cette configuration, comme le rappelle la contribution de Bennett Carpenter (Duke University) et Frans Willem Korsten (Erasmus University Rotterdam/Leiden University), est d'abord fondée sur une distinction entre deux



types de personnalités – juridique d’une part, physique de l’autre – qui précède et détermine avant tout conflit social la racine même des rapports de force entre les ouvriers et les sociétés qui les emploient, et dont la lutte radicale n’est dès lors qu’une ultime conséquence logique tout autant qu’une tentative de la dépasser. Partant d’un arrêt de la Cour Suprême des Pays-Bas qui fait suite à une plainte d’un « ouvrier de l’amiante », Carpenter et Korsten soutiennent que la racine de ce rapport différencié au droit réside dans une anthropomorphisation problématique de l’instance exploitante, qui tend à camoufler le déséquilibre identitaire originel entre ouvrier et société (anonyme) déterminé d’abord par leur rapport respectif à la mort. Les deux auteurs plaident corollairement pour une reconnaissance et une extension juridiques de cette distinction. Car, ce n’est qu’en assumant cette inégalité radicale – c’est-à-dire propre à la racine même des rapports de force entre ouvrier et entreprise – jusque dans les fondements du droit, que la critique de la violence des employeurs comme des employés pourra être subsumée par la création d’une nouvelle configuration sociale.

En un second temps, l’interrogation critique des usages normatifs des notions de radicalisation et de radicalité, doit s’appuyer sur un retour historique qui démontre que ces termes font depuis longtemps déjà l’objet de ce qu’il conviendrait sans doute d’appeler un *usage fonctionnel*. Dans le cas présent, le retour sur deux épisodes particulièrement marquant de ces usages dévoile ces notions et les imageries qu’ils charrient comme autant de symptômes de constructions stratégiques qui, au gré des conflits sociaux et politiques, investissent différents discours pour être

mis au service de causes parfois très nettement antagonistes. Les contributions de Martin Jander (Hamburger Institut für Sozialforschung) et d’Andrea Cavazzini (Groupe de Recherches Matérialistes) enrichissent cette histoire des usages de quelques éléments singuliers prélevés sur une séquence historique déterminée par de multiples tentatives d’hybridation sociale de la protestation ouvrière. Leurs contributions examinent deux cas de figure qui démontrent qu’en période de tension sociale et politique extrême (ici : les années de plomb allemandes d’une part, italiennes de l’autre), la qualification radicale devient un enjeu stratégique de taille. Jander d’abord rappelle ainsi que l’usage quasi propagandiste d’un lexique et d’idéaux issus de la tradition allemande de la radicalité ouvrière par plusieurs groupements terroristes d’extrême gauche, sert en réalité à cacher quelques aspirations nettement moins fréquentables pour leur public cible dans l’Allemagne des années soixante-dix (communisme d’État, antisémitisme). Cavazzini démontre quant à lui que depuis les années de plomb, certains médias et historiographes italiens sont manifestement réticents à considérer les formes de lutte radicales comme les produits d’une dynamique immanente aux rapports de force complexes entre salariés, directions d’entreprises, État et organes médiatiques. Ici, l’enjeu politique de l’historiographie biaisée que dénonce l’auteur, réside donc dans une diabolisation de la lutte sociale.

Informé par la critique des usages normatifs dégagés par ce retour historique, le troisième temps de la critique des formes et des usages de la radicalité interroge plus précisément le paradigme contemporain d’une radicalisation

du monde ouvrier directement suscitée par la crise et les mesures d'austérité avalisées par plusieurs gouvernements européens au cours de ces dernières années. Markos Vogiatzoglou et Alice Mattoni (European University Institute) s'attellent à la déconstruction de cette évidence en examinant les cas singuliers de deux pays méditerranéens, la Grèce et l'Italie, particulièrement touchés par une dégradation sociale récente. Non sans rappeler les distinctions d'ordre historique et économique qu'il convient d'établir entre ces deux pays, Vogiatzoglou et Mattoni explorent très concrètement l'évolution des modes de lutte des « travailleurs précaires » qui composent une (non)catégorie socio-professionnelle particulièrement labile et fuyante, pour démontrer que l'accroissement du nombre de travailleurs précaires avant et après la crise de 2008, a foncièrement rebattu les cartes des structures, modes et finalités de la lutte ouvrière. De cette enquête émerge l'image, non plus d'une radicalisation d'ouvriers luttant en désespoir de cause à l'intérieur ou au-delà des structures syndicales déjà éprouvées, mais d'un glissement vers le désir d'une plus grande efficacité pragmatique de leurs actions. Dans ce contexte, l'occupation d'une usine par exemple n'est plus destinée principalement à accroître la visibilité du mouvement, mais vise à proposer effectivement de nouvelles formes d'existence professionnelle. Cette évolution vers une action illégale constructive impose dès lors une redéfinition de la lutte des travailleurs précaires ou précarisés qui n'est plus fondée sur la revendication violente d'une identité professionnelle classique déjà réduite bien que pas annihilée, mais sur l'expérience de modes sociaux alternatifs et, *a priori*, incompatibles avec toute forme de lutte instituée.

Enfin, en un quatrième temps, l'analyse d'un moment de « radicalisation » qui engage directement et définitivement les corps des protestataires, permet à Grégory Cormann (Université de Liège) de réfléchir à l'effet sinon à l'efficacité espérée et réelle d'actions dites radicales en tant qu'elles élargissent les espaces de lutte ou en créent de nouveaux. En examinant une manifestation de radicalisation extrême des moyens de lutte, particulièrement exposée à la dépolitisation immédiate et *a priori* non constructive, Cormann envisage en effet le suicide récent d'un ouvrier belge comme un acte fatal visant la communication d'une position qui ne se dérobe pas *de facto* à un système institué mais qui tente plutôt d'en exploiter les potentialités limites pour créer de nouvelles tribunes, ou forcer un élargissement de celles auxquelles l'ouvrier avait accès jusqu'alors. Partant de cette première requalification de l'acte le plus dépolitisé dans les luttes ouvrières récentes, l'auteur interroge ensuite le retour d'un corps, compris cette fois comme une catégorie socio-professionnelle, que le listage des suicides, mis d'abord au service d'une interprétation « pathologisante », tend à réaliser au moment où la classe ouvrière comme celle des employés se voit contester toute consistance politique résiduelle.

Rassemblant des textes situés aux carrefours de la littérature, des sciences sociales, des sciences de l'information et de la communication, des sciences historiques et de la philosophie, le dossier *La radicalité ouvrière en Europe. Acteurs, pratiques, discours* entend poser les bases encore fragmentaires d'une réflexion critique, tant sur les usages de la radicalité que sur les rapports entre radicalisation et lutte sociale. En ce sens, ce



dossier est aussi à comprendre comme le noyau d'un montage qui devra s'étoffer à l'avenir pour passer outre – et simultanément dans plusieurs disciplines – au paradigme dichotomique qui détermine trop souvent encore et sans aucune autre forme de procès réflexif, la frontière entre l'acceptable et l'inacceptable.

## N · O · T · E · S

1. A. Kluge et O. Negt, « Espace public et expérience », in O. Negt, *L'espace public oppositionnel*, traduit de l'allemand par A. Neumann, coll. « Critique de la politique », Paris, Payot & Rivages, 2007, p. 87.

2. Comme Sophie Bérout le fait remarquer, la médiatisation de ces formes d'action dites « radicales » traitées comme les symptômes d'un « *retour de la violence ouvrière* » éludent avant tout d'autres formes de lutte moins spectaculaires qui font parfois le quotidien des entreprises avant l'éclatement du conflit : « *Ainsi, de façon récurrente, lorsqu'un de ces conflits parvient à faire l'objet d'une forte médiatisation, les journalistes s'interrogent sur une éventuelle 'radicalisation' des formes d'action dans la sphère du travail qui se traduirait par un recours plus fréquent et plus marqué à des modalités d'action violentes et illégales. Sans questionner le fait que le quotidien des luttes pour le maintien de l'emploi reste le plus souvent inaperçu des radios et des télévisions, ils contribuent ainsi à faire émerger la thématique d'une radicalité nouvelle des luttes de travail.* » S. Bérout, « Violence et radicalité dans les conflits du travail : quelques pistes d'analyse », in A. Ndiaye et D. Ferrand-Berchmann (dir.), *Violences et société. Regards sociologiques*, Paris, Desclée de Brouwer, 2010, pp. 147-148.

3. L. Varlet, « Les mineurs se radicalisent face aux attaques du gouvernement », 15 juin 2012, site web de la Fraccion Trotskista – Cuarta Internacional (<http://www.ft-ci.org/Les-mineurs-se-radicalisent-face-aux-attaques-du-gouvernement?lang=fr>).

4. J. Peltier, « Entretien avec Erik Demeester : le référendum révèle une radicalisation des ouvriers », 10 janvier 2013, site web Avanti – Marxistes révolutionnaires (<http://www.avanti4.be/analyses/article/ford-genk-le>).



5. C. Froissart, « Quand les ouvriers de "l'usine du monde" se radicalisent ! », in *Problèmes économiques*, n° 3021, 8 juin 2011, p. 16.

6. « Radicalisation du mouvement social : légitime défense ? », dossier libération.fr, 21 avril 2009 ([http://www.libération.fr/economie/2009/04/21/radicalisation-du-mouvement-social-legitime-defense\\_653406](http://www.libération.fr/economie/2009/04/21/radicalisation-du-mouvement-social-legitime-defense_653406)).

7. A. Rovan, « Les Français parient sur une radicalisation des conflits », lefigaro.fr, 20 mars 2009 (<http://www.lefigaro.fr/politique/2009/03/21/01002-20090321ARTFIG00210-les-francais-parient-sur-une-radicalisation-des-conflits-.php?page=&pagination=7>).

8. M. Berber, « Les conflits sociaux se radicalisent », rfi.fr, 22 avril 2009 ([http://www.rfi.fr/actufr/articles/112/article\\_80369.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/112/article_80369.asp)).

9. L. Cousteau, « La radicalisation des conflits est une réponse à l'humiliation ressentie », l'express.fr, 20 juillet 2009 ([http://www.l'express.fr/actualite/economie/la-radicalisation-des-conflits-est-une-reponse-a-l-humiliation-ressentie\\_775636.html](http://www.l'express.fr/actualite/economie/la-radicalisation-des-conflits-est-une-reponse-a-l-humiliation-ressentie_775636.html)).

10. A. Gramsci, *Il Risorgimento*, Turin, Einaudi, 1950 (1934-1935), p. 199-200. Cité dans C. Tilly, « La violence collective dans une perspective européenne », in *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 19 | 2010, p. 188, mis en ligne le 30 novembre 2012, consulté le 12 janvier 2014 (<http://traces.revues.org/4919> ; DOI : 10.4000/traces.4919).

11. S. Bérout, *op. cit.*

## R · É · S · U · M · É

Situé au carrefour des sciences de l'information et de la communication, des sciences sociales et politiques, des sciences historiques, de la philosophie et de la littérature, le dossier "La radicalité ouvrière en mots et en actes. Formes, figures et registres des luttes en Europe" entend poser les bases d'une réflexion critique, autant sur les usages de la notion de « radicalité », en de multiples contextes et par divers acteurs, que sur les liens complexes entre « radicalisation » des registres d'action et luttes sociales. De façon plus générale, ce dossier vise aussi à interroger les déterminants politiques, idéologiques et socio-culturels des discours posant de strictes frontières entre ce qui, dans une société donnée, relève de l'ordre de l'acceptable ou de l'inacceptable.



